

**RAPPORT
SUR LA
SOLVABILITÉ
ET LA
SITUATION
FINANCIÈRE
2018**

Activité et performance
Système de gouvernance
Profil de risque
Valorisation
Gestion du capital



LEXIQUE DES SIGLES

- **ACPR** : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
- **AI/AJ** : Allocations Invalidité / Allocations Journalières
- **ANC** : Autorité des Normes Comptables
- **BE** : *Best Estimate* (voir définition en page 23)
- **CAT** : Catastrophe
- **CEPE** : Comité d'Évaluation des Politiques Ecrites
- **CNAMTS** : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- **CNC** : Conseil National de la Comptabilité
- **COMEX** : Comité Exécutif
- **COSO2** : Référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
- **DI** : Direction des Investissements
- **DPR** : Direction du Pilotage du Risque
- **EIOPA** : European Insurance and Occupational Pensions Authority (Autorité de contrôle européenne)
- **FCPR** : Fonds Commun de Placement à Risques
- **FP** : Fonds Propres
- **IAS** : International Accounting Standards (normes comptables internationales)
- **LPS** : Libre Prestation de Services
- **MCR** : Minimum de Capital Requis
- **MSP** : MGEN Santé Prévoyance
- **OPCVM** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
- **ORSA** : Own Risk and Solvency Assessment (Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)
- **PE** : Politique Ecrite
- **PTA** : Perte Temporaire d'Autonomie
- **RC** : Régime Complémentaire
- **RO** : Régime Obligatoire
- **S1** : Solvabilité 1
- **S2** : Solvabilité 2
- **SAD** : Services A Domicile
- **SCR** : Solvency Capital Required (Capital de Solvabilité Requis)
- **TSA** : Taxe de Solidarité Additionnelle
- **UMG** : Union Mutualiste de Groupe
- **VNC** : Valeur Nette Comptable
- **VYV IB** : VYV International Benefits

Sommaire

4/ SYNTHÈSE	
6/ A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	
6/ A.I. Activité	
6/ A.I.a. Présentation du Groupe	
7/ A.I.b. Présentation de la Mutuelle MGEN	
8/ A.II. Résultats de souscription (performances techniques)	
8/ A.II.a. Ligne d'activité : Frais médicaux	
8/ A.II.b. Ligne d'activité : Perte de revenus	
8/ A.II.c. Ligne d'activité : Assistance	
8/ A.II.d. Ligne d'activité : Assurance santé	
9/ A.III. Résultats des investissements (performances financières)	
9/ A.IV. Résultats des autres activités	
9/ A.V. Autres informations	
10/ B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	
10/ B.I. Informations générales	
10/ B.I.a. Le système de gouvernance de MGEN	
11/ B.I.b. Les fonctions clés	
11/ B.I.c. Les pratiques de rémunération	
12/ B.II. Compétences et Honorabilité	
12/ B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)	
12/ B.III.a. Déclinaison des objectifs stratégiques	
13/ B.III.c. Arbitrage et traitement du risque	
13/ B.III.d. Suivi et pilotage des risques	
13/ B.III.e. Validation par les instances	
13/ B.III.f. ORSA	
14/ B.IV. Contrôle interne	
14/ B.IV.a. Contrôles permanent et périodique	
14/ B.IV.b. Conformité	
14/ B.V. Fonction audit interne	
15/ B.V.a. Périmètre d'activité	
15/ B.V.b. <i>Reporting</i>	
15/ B.V.c. Indépendance de l'audit interne	
15/ B.VI. Fonction Actuarielle	
15/ B.VI.a. Les missions	
16/ B.VI.b. Organisation	
16/ B.VI.c. Travaux	
16/ B.VII. Sous-traitance	
16/ B.VIII. Autres informations	
17/ C. PROFIL DE RISQUE	
18/ C.I. Risque de souscription	
18/ C.II. Risque de marché	
18/ C.II.a. Identification des principaux risques	
18/ C.II.b. Évaluation des risques	
18/ C.II.c. Règles de concentration et dispositif d'atténuation	
19/ C.II.d. Test de résistance	
19/ C.III. Risque de crédit	
19/ C.III.a. Identification des principaux risques	
19/ C.III.b. Mesure du risque de crédit et risques majeurs	
19/ C.III.c. Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs	
19/ C.IV. Risque de liquidité	
19/ C.V. Risque opérationnel	
19/ C.VI. Autres risques importants	
19/ C.VII. Autres informations	
20/ D. VALORISATION	
22/ D.I. Actifs	
22/ D.I.a. Placements	
22/ D.I.b. Créances	
31/ E.III. Utilisation de la durée dans le risque action	
31/ E.IV. Différences Formule Standard/ Modèle Interne	
31/ E.V. Non-respect des exigences de capital	
31/ E.VI. Autres informations	
33/ ANNEXES	

Document réalisé par la direction de la communication du groupe MGEN
Conception & réalisation : **VAT** - wearetogether.fr

Mutuelle générale de l'Éducation nationale immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, MGEN Union, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962, union de mutuelles soumises au Code de la mutualité.

Siège social : 3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15 – Représentant légal : Roland Berthilier

SYNTHÈSE

MGEN Filia est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité (activités d'assurance) et dispose d'un agrément pour la branche 18 (assistance aux personnes).

MGEN Filia fait partie du groupe MGEN. Il est important de noter que MGEN Filia ne dispose pas de moyens propres et n'a pas d'effectif salarié ; elle a donné délégation de gestion de ses prestations et services à MGEN. Cette délégation de gestion est formalisée par la signature d'un protocole de gestion à effet du 1^{er} janvier 2004 qui précise que « les sections, les centres de traitements et centres d'appels, constituant le réseau de MGEN, tant dans son organisation gestionnaire que dans son activité de mutualisation constituent de la même manière le réseau des mutuelles dédiées ».

Créée en 1946, la Mutuelle est à la fois :

- Un **acteur mutualiste** qui œuvre pour la pérennité et le développement du modèle économique mutualiste en France, en Europe, et à l'international, et fait progresser une vision solidaire de la santé.
- Un **acteur majeur de la protection sociale** avec plus de 4 millions de personnes protégées, près de 10 000 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros. MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la culture, des sports, et de la transition écologique et solidaire. MGEN propose également une complémentaire santé individuelle ouverte à tous publics, ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations. Acteur global de santé, MGEN met à la disposition de la population une offre de soins diversifiée et ouverte à tous à travers ses 56 services de soins et d'accompagnement (établissements sanitaires et médico-sociaux, centres médicaux et dentaires), les trois établissements de la région parisienne qu'il co-pilote et les 2 600 services de soins et d'accompagnement mutualistes qu'il finance en France. Depuis le 13 septembre 2017, le groupe MGEN fait partie du groupe VYV.

L'activité de la mutuelle se structure autour des valeurs fondatrices suivantes :

- **La solidarité** : elle constitue la valeur fondatrice et fondamentale du mouvement mutualiste, solidarité entre les générations, solidarité entre malades et bien portants, solidarité entre niveaux de revenus.
- **La démocratie** : sociétés de personnes et non de capitaux, les responsables et représentants des mutuelles sont élus par les adhérents.

- **L'indépendance** : les mutuelles sont indépendantes de tout pouvoir politique, financier, syndical, philosophique.
- **Le respect de la personne** : au-delà de la prise en charge des dépenses de santé, l'action des mutuelles est organisée pour développer des dispositifs de prévoyance, de soutien et d'entraide, destinés à garantir, à chacun(e), la meilleure qualité de soins. Elles refusent toute forme de discrimination avant l'adhésion et tout au long de la vie du mutualiste.

La gouvernance de la mutuelle repose sur :

- **Le Conseil d'administration et la Direction opérationnelle salariée** qui porte la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du Groupe et des moyens de leur mise en œuvre ainsi que la validation des politiques écrites.
- **Les dirigeants effectifs** (Président et dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers.
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.
- **Une comitologie** favorisant l'échange, la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- **Le principe des quatre yeux** : toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel).
- **Le principe de la personne prudente** : la mutuelle veille à ce que les risques pris le soient dans le respect des intérêts des adhérents.

À noter un changement de périmètre important pour se conformer au dispositif révisé de la substitution, issu de l'ordonnance du 4 mai 2017. Cette dernière oblige à mettre fin aux situations de substitution partielle au 31 décembre 2018 au plus tard. L'Assemblée générale du Groupe MGEN a approuvé en date des 10 et 11 juillet 2018 :

- Le transfert de l'intégralité des portefeuilles de contrats et de règlements des branches 1 et 2 (accidents et maladie) de MGEN Filia à MGEN, avec ses droits et obligations ainsi que les provisions techniques y afférentes tels qu'ils résultent de ses comptes arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- La résiliation de la convention de substitution qui lie MGEN Filia, mutuelle substituée, à MGEN, mutuelle substituante, sur les branches 1 et 2, étant précisé que cette résiliation est la conséquence directe du transfert des portefeuilles.

Ces modifications ont été réalisées le 31 décembre 2018 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Les principaux indicateurs 2018 de la mutuelle sont les suivants :

Indicateurs (en K€)	2018	2017	Evolution en %
Cotisations brutes	18 088	133 922	- 86 %
Résultat de souscription	4 563	- 990	- 561 %
Résultat financier	22	67	- 67 %
Impact substitution et réassurance	- 4 563	990	- 561 %
Résultat des autres activités	- 242	- 710	- 66 %
Résultat net d'impôts	- 220	- 353	- 38 %
Fonds propres Solvabilité II	16 088	16 734	- 4 %
Ratio de couverture du SCR	285 %	454 %	
Ratio du couverture du MCR	644 %	669 %	

- L'opération de transfert de portefeuille, de MGEN FILIA vers MGEN, a un impact significatif sur les indicateurs. La baisse de 86 % des cotisations s'explique par cette opération.
- L'amélioration du résultat de souscription (+ 5 552 k€ entre 2018 et 2017) est liée à celle des résultats des garanties Service à Domicile, classées en Santé Vie.

Du fait du mécanisme de réassurance de MGEN Filia par MGEN, le résultat net ne s'améliore que légèrement comparé au résultat de souscription. Il reste négatif, en raison des frais non couverts par le traité de réassurance, et d'une contribution du résultat financier en diminution.

En conséquence de ce changement de périmètre et de l'évolution de la réassurance, le taux de couverture du SCR est en forte diminution (285 % à fin 2018, contre 454 % à fin 2017).

A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

A.I. Activité

A.I.a. Présentation du Groupe

La mutuelle MGEN est une personne morale à but non lucratif créée en 1946 et régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée sous le numéro de SIREN 775685399.

La mutuelle, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 61 rue Taitbout, 75009 Paris.

La mutuelle a confié la certification de ses comptes annuels au cabinet d'audit KPMG, représenté par Olivier Fontaine.

Face aux évolutions législatives et réglementaires, MGEN a procédé en 2002 à une scission de ses activités avec notamment une organisation en entités juridiquement distinctes (par la constitution de mutuelles dédiées). Cet ensemble est composé de 5 mutuelles, d'une union et depuis juillet 2018 d'une union de groupe mutualiste (UGM).

3 mutuelles de Livre II

- **MGEN** dédiée :
 - aux activités d'assurances liées aux branches 1 (accident), 2 (maladie) et 15 (caution) ;
 - à la gestion du régime obligatoire ;
 - à la gestion des contrats collectifs assurés par la CNP au titre de l'assurance emprunteur.
- **MGEN Vie**, dédiée aux prestations « allocation maternité » et « invalidité décès » : branches 20 (vie - décès) et 21 (nuptialité – natalité).
- **MGEN Filia**, dédiée à la prestation « service à domicile » pour les adhérents MGEN : branche 18 (assistance).

2 mutuelles de Livre III

- **MGEN Action sanitaire et sociale**, dédiée à la gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux, (comprenant des établissements de santé mentale, des établissements de soins de suite et de réadaptation, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et qui offre des allocations d'actions sociales (orphelinat, handicap, dépendance).

- **MGEN Centres de santé**, dédiée à la gestion des centres médicaux dentaires et d'un centre d'optique.

1 union de groupe mutualiste (UGM)

- **MGEN Partenaires**, regroupant MGEN Filia et la Mutuelle des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) dédiée à la coordination et au développement de synergies d'activités entre ses membres adhérents qui demeurent pour chacun d'entre eux, directement responsables de la garantie de leurs engagements.

1 union de livre I

- **MGEN Union**, en charge du pilotage, de la coordination et du contrôle des activités de ses mutuelles adhérentes.

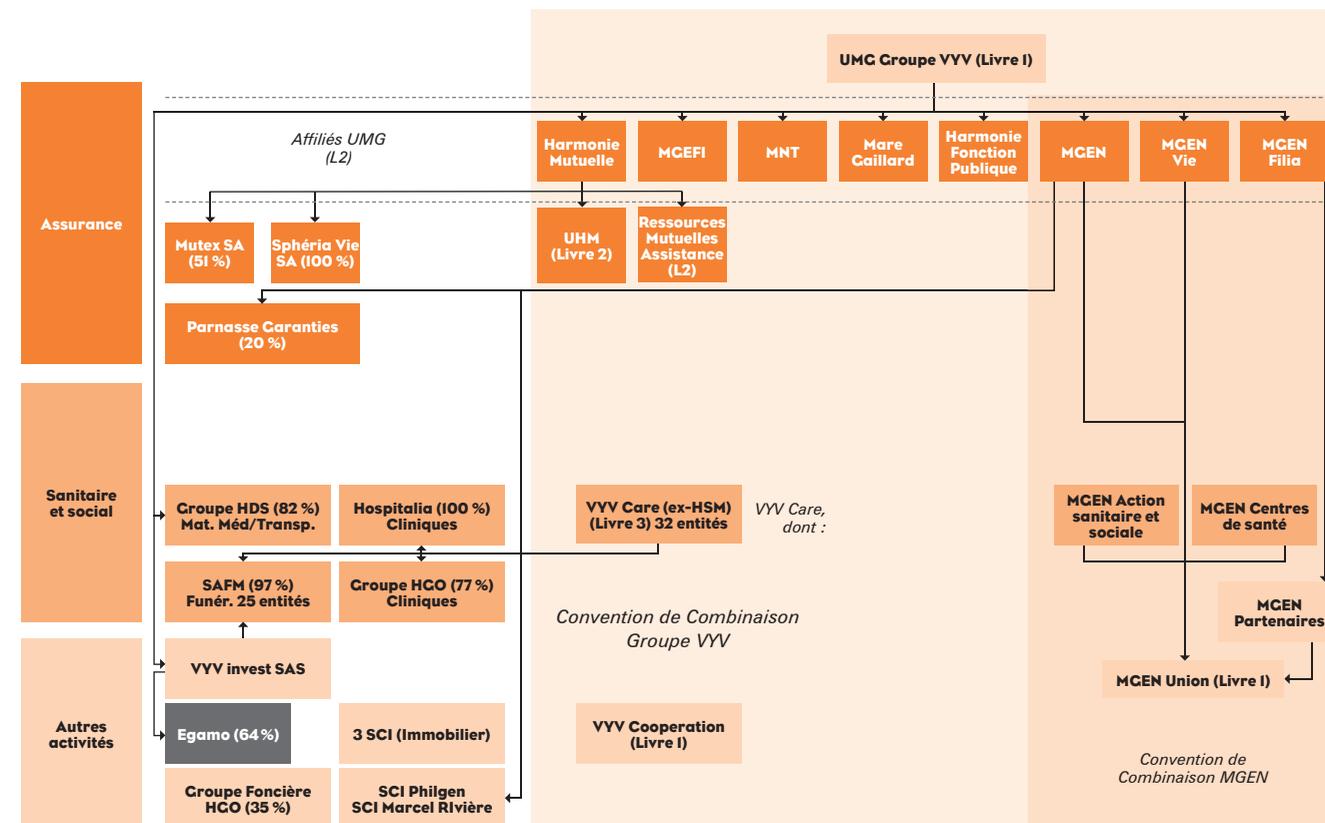
Ces entités sont liées entre elles par un lien de combinaison et sans lien capitalistique.

Le périmètre du Groupe MGEN inclut également au 31 décembre 2018 :

- la société Parnasse-Garanties détenue à hauteur de 20 % par MGEN et consolidée selon la méthode de mise en équivalence ;
- la SCI Marcel Rivière détenue à 100 % par MGEN qui est consolidée par la méthode d'intégration globale mais n'entre pas dans le périmètre d'intégration fiscale.

En raison d'une convention d'intégration fiscale signée le 1^{er} janvier 2016 entre MGEN et MGEN Union, MGEN Vie, MGEN Filia, MGEN Action sanitaire et sociale et MGEN Centres de santé, modifiée en décembre 2018 pour tenir compte de l'entrée de MGEN Partenaires dans le périmètre, le Groupe MGEN constitue un sous-groupe combiné au sein du Groupe VYV.

Au 31 décembre 2018 le périmètre de combinaison du Groupe VYV s'établit comme suit :



A.I.b. Présentation de la Mutuelle MGEN

Le présent rapport concerne la mutuelle MGEN Filia, immatriculée sous le numéro de SIREN 440363588 qui, au sein du groupe MGEN, est dédiée à la prestation service à domicile pour les adhérents MGEN. Elle relève du Livre II du Code de la mutualité (activités d'assurance) et dispose d'un agrément pour la branche 18 (assistance aux personnes).

La mutuelle MGEN Filia a confié la certification de ses comptes annuels au cabinet d'audit KPMG, représenté par Olivier Fontaine.

Les principales garanties sont commercialisées par la mutuelle sur le territoire français et peuvent être regroupées de la manière suivante :

Entité	Branche Solvabilité I	Branche Solvabilité II	Ligne d'activité	Principales garanties	
MGEN Filia	Non vie	Santé non vie	1	Frais médicaux	Assistance Collectif / Individuel
			2	Assurance de protection du revenu	Service d'Aide à Domicile Perte Temporaire d'Autonomie (SAD PTA)
		Non vie hors santé	11	Assistance	Contrats assistance VYV IB
		Santé assimilée à la vie	29	Assurance santé	Service d'Aide à Domicile (SAD) Assurance Service d'Aide à Domicile (SAD) Dépendance

Début 2018, les activités substituées jusque-là ont été transférées à MGEN. Seules les garanties de Service à Domicile (SAD) et d'assistance sont maintenues au sein de MGEN Filia.

Par ailleurs, l'ensemble des garanties assurées par MGEN Filia sont réassurées par MGEN à 100 % jusqu'en 2018. Le taux de réassurance sera ramené à 80 % à compter du 1^{er} janvier 2019. Le nouveau traité s'applique également aux sinistres survenus avant cette date, et prévoit à ce titre un transfert de provision de MGEN à MGEN Filia à hauteur de la rétention, soit 20 %.

Lignes d'activité (en K€)	31/12/2018			31/12/2017		
	Cotisations acquises	Charges de sinistralité et frais	Autres éléments	Cotisations acquises	Charges de sinistralité et frais	Autres éléments
Frais médicaux	287	- 10		116 848	- 116 351	
Perte de revenus	90	- 51		712	- 525	
Assistance	1 003	- 1 097		866	- 798	
Assurance santé	16 708	- 12 367		15 496	- 17 141	
Rentes non vie Santé	-	-		-	- 439	
TOTAL	18 088	- 13 526	-	133 922	- 135 254	343

A.II.a. Ligne d'activité : Frais médicaux

Cette ligne d'activité était, avant 2018, constituée essentiellement de garanties substituées, qui ont été transférées à MGEN en début d'année.

Elle regroupe désormais des garanties d'assistance liées à des contrats de frais de santé.

En 2018, la ligne d'activité présente un résultat de souscription positif de 277 K€ avant réassurance.

A.II.b. Ligne d'activité : Perte de revenus

Après le transfert début 2018 à MGEN des garanties incapacité-invalidité substituées jusque-là, la ligne d'activité « Perte de Revenu » représente la prestation Service d'Aide à Domicile en cas de Perte Temporaire d'Autonomie, qui consiste à favoriser le maintien à domicile du membre participant et/ou du bénéficiaire conjoint percevant la prestation Perte Temporaire d'Autonomie. Elle a pour objet le financement d'un nombre d'heures d'aide-ménagère ou de travailleuse familiale.

La ligne d'activité présente un résultat de souscription positif de 38 K€ avant réassurance.

A.II. Résultats de souscription (performances techniques)

En 2018, au titre de son activité d'assurance, MGEN Filia a perçu 18 088 K€ (cotisations acquises, brutes de réassurance), ce montant est intégralement reversé à MGEN au titre du mécanisme de réassurance interne (réassurance proportionnelle à 100 %). Son résultat de souscription avant réassurance se présente de la manière suivante :

A.II.c. Ligne d'activité : Assistance

En 2018, cette ligne d'activité présente un résultat de souscription de - 94 K€ avant réassurance. Elle contient des produits rattachés au périmètre international, dont l'activité est amenée à croître les prochaines années.

Ces produits Assistance-rapatriement permettent de garantir aux adhérents un rapatriement médical ou sanitaire lorsqu'ils sont en mobilité internationale.

A.II.d. Ligne d'activité : Assurance santé

En 2018, cette ligne d'activité représente 92 % des cotisations brutes perçues par MGEN Filia. Elle regroupe :

- les prestations Service d'Aide à Domicile Assurance, qui sont versées au membre participant et au bénéficiaire conjoint ne bénéficiant pas à ce titre de la prestation Dépendance Totale ou Perte Temporaire d'Autonomie ;
- les prestations Service à Domicile Dépendance, servies afin de favoriser le maintien à domicile des bénéficiaires de la rente Dépendance Totale et maintenus à domicile.

Le résultat de cette ligne d'activité s'élève à 4 341 K€ avant réassurance, en nette amélioration par rapport à 2017 grâce à une réduction des frais.

A.III. Résultats des investissements (performances financières)

Au titre de son activité d'investissement, MGEN Filia dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 5 413 K€. Les produits et charges financiers par classes d'actifs se décomposent de la manière suivante :

Type d'actifs (en K€)	Produits	Charges	Résultat d'investissement		+/- values latentes
			31/12/2018	31/12/2017	
Participations	-	-	-	-	-
Actions	0	-	-	-	5
Obligations	2	27	25	30	-
Fonds d'investissement	61	18	43	94	65
Autres placements	4	-	4	4	-
TOTAL	54	52	22	67	70

Les produits sont en baisse d'une année sur l'autre et correspondent essentiellement à la réalisation de plus-value sur les fonds d'investissement (43 K€ en 2018 contre 94 K€ en 2017).

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité II de la manière suivante :

- le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires ;
- le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

A.IV. Résultats des autres activités

La mutuelle ne dispose pas d'autre activité hors celles indiquées dans les paragraphes précédents.

A.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats présentés plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.I. Informations générales

Le système de gouvernance de MGEN Filia vise à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de la mutuelle. Il est placé sous la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction effective.

Il se caractérise ainsi par l'étroite articulation entre les acteurs du système de gouvernance que sont les membres du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs et les responsables des quatre fonctions clés, chacun ayant un champ de responsabilité déterminé.

B.I.a. Le système de gouvernance de MGEN Filia

Le Conseil d'administration MGEN Filia se compose de 15 administrateurs.

Il détermine les orientations de la mutuelle. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'organisme. À ce titre, il élabore et suit l'exécution de la stratégie de la mutuelle. Il prend les décisions relatives au fonctionnement et à l'activité de la mutuelle. Il arrête les comptes annuels. Il suit l'évolution de l'activité de la mutuelle dans ses différentes composantes (clés économiques, ressources humaines, RSE, métiers...). Il rend compte à l'Assemblée générale et prépare les propositions qui lui sont soumises.

Par ailleurs, il détient un rôle essentiel de surveillance et de supervision. Il est ainsi impliqué dans la définition et la mise en œuvre des politiques de contrôle des risques ainsi que dans le processus ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité).

Il se réunit au moins 6 fois par an.

Le Groupe MGEN déploie un important programme de formation aux fins de former et d'accompagner chaque administrateur (parcours d'entrée dans la fonction, formation diplômante, formations tout au long du mandat).

Pour exercer au mieux ses missions, le Conseil d'administration s'appuie sur des comités spécialisés et des commissions.

Les comités émettent des avis et des recommandations rattachés aux prérogatives du Conseil d'administration, principalement celles liées au contrôle :

- Le comité d'Audit : il est chargé de la supervision des

processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières, et du suivi des dispositifs de maîtrise des risques au sein du Groupe MGEN. Il se compose d'au moins 4 administrateurs dont les deux tiers n'exercent pas directement de responsabilités opérationnelles au sein du Groupe.

- Le comité d'Évaluation des Politiques Écrites (CEPE) : il propose au Conseil d'administration les politiques écrites et suit leur mise en œuvre et leur mise à jour. Il assure également chaque année l'audit des Responsables des fonctions clés. Il se compose de 5 administrateurs.
- Le comité des Participations et des Placements : il a pour mission l'analyse des résultats des placements, la détermination de l'allocation d'actifs, le suivi des états réglementaires et la gestion actif-passif et le recensement/suivi des participations. Il se compose de 12 membres dont le dirigeant opérationnel, le DGA Finances, la directrice des investissements, 6 administrateurs, et 3 personnalités extérieures au Groupe MGEN.
- Le comité Éthique et Rétributions : il a pour rôle de superviser les principes et décisions relatifs aux rémunérations des salariés et des militants du Groupe MGEN ainsi qu'à la fixation de leurs différentes composantes. Il se compose de 2 administrateurs et de 3 personnalités extérieures au Groupe MGEN.
- Le comité Projet stratégique : il est chargé de l'élaboration et hiérarchisation des orientations du projet stratégique MGEN, d'assurer l'articulation entre le projet stratégique du groupe VYV et celui de MGEN et d'assurer le suivi et portage du projet en interne.

Les commissions sont des lieux d'échanges, d'études et de propositions pour les travaux du Conseil d'administration :

- la Commission « Vie Institutionnelle, mutualiste et militante » ;
- la Commission « Développement, prestations, services et accompagnement » ;
- la Commission « Stratégie santé » ;
- la Commission Paritaire de Négociation (CPN) ;
- la Commission des Statuts ;
- la Commission Nationale des Opérations Électorales (CNOE).

Par ailleurs, le Conseil d'administration élit pour 2 ans en son sein un **Bureau national** ayant pour mission, par délégation, l'impulsion et le pilotage stratégique et politique. Le Bureau national se compose du Président, d'un Vice-président délégué, de trois Vice-présidents et 7 délégués nationaux, auxquels des responsabilités particulières ont été attribuées. Il se réunit toutes les 2 semaines.

Le Conseil d'administration a élu son **Président**, Roland Berthilier, pour un mandat de 2 ans, le 11 juillet 2017. Conformément à l'article R211-15 du Code de la mutualité, le Président est dirigeant effectif de la mutuelle. Sur sa proposition, le Conseil d'administration a nommé Isabelle Hébert, la Directrice générale en tant que dirigeant opérationnel, lors de sa séance du 11 juillet 2017. Le dirigeant opérationnel exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration et dans les cadres des orientations arrêtées par celui-ci. Il assiste à chaque réunion du Conseil d'administration.

Ainsi, la **direction effective** de MGEN Filia se compose de 2 personnes, dont la nomination a été notifiée à l'ACPR.

Par délégation de pouvoirs confiés par le Conseil d'administration, la direction effective prend toute décision importante de la mutuelle avant sa mise en œuvre. Elle détient donc des responsabilités stratégiques et exécutives. Les dirigeants effectifs tiennent compte dans leur processus de prise de décision des informations communiquées dans le cadre du système de gestion des risques. Ils disposent de pouvoirs identiques afin de garantir la continuité de la direction effective. Ils rendent compte des pouvoirs ainsi confiés au Conseil d'administration.

Pour exercer leurs missions, les dirigeants effectifs s'appuient sur le Comité exécutif (Comex). Autour du Président et de la Directrice générale, le Comité exécutif se compose d'élus membres du Bureau national (Vice-président délégué, Vice-présidents) et de directeurs salariés (Directeurs généraux adjoints et Directeur des systèmes d'information). Le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel et économique du Groupe dans le cadre défini par le Conseil d'administration et le Bureau national. Il se réunit toutes les 2 semaines.

Des réunions d'échange, de préparation et de coordination sont organisées chaque semaine entre :

- le Président et la Directrice générale ;
- le Président et les Vice-présidents ;
- et toutes les deux semaines entre la Directrice générale, les Directeurs généraux adjoints et les membres opérationnels du Comex.

B.I.b. Les fonctions clés

Le système de gouvernance MGEN Filia s'appuie également sur **4 fonctions clés**, définies dans le cadre de Solvabilité II, dont les responsables sont placés sous l'autorité du dirigeant opérationnel.

- La fonction **Gestion des Risques** vérifie que l'ensemble des risques connus au sein du groupe sont traités. Son

approche transverse et prospective de l'entreprise lui permet d'identifier et d'évaluer les risques émergents, leurs interactions et l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Elle participe aux processus d'élaboration de la cartographie des risques majeurs et ORSA.

- La fonction **Vérification de la conformité** conseille, anticipe et vérifie la conformité au regard des évolutions de l'environnement juridique de la structure ; elle renforce ainsi la maîtrise des risques de non-conformité (risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire).
- La fonction **Actuarielle** évalue la pertinence des méthodes de calcul des provisions techniques et de la qualité des données. Elle participe également au système de de contrôle interne permanent.
- La fonction **Audit Interne** est en charge du contrôle périodique afin d'évaluer d'une manière objective et indépendante l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et des risques qui en résultent.

Au sein de MGEN Filia, les fonctions clés ne sont pas cumulées par une même personne. Depuis la constitution de l'UMG Groupe VYV en septembre 2017, le responsable fonction clé Actuarielle est salarié de l'UMG mais reste placé sous l'autorité du dirigeant opérationnel MGEN Filia au titre de la fonction clé, conformément à la réglementation. Les responsables de fonctions clés ont un accès direct aux dirigeants effectifs et au Conseil d'administration pour toute communication régulière ou spécifique voire toute alerte qu'ils jugent nécessaires. Par ailleurs, chaque responsable de fonction clé est auditionné chaque année par le CEPE (comité spécialisé du Conseil d'administration (cf supra). Ils disposent d'un accès sans restriction à toute information nécessaire à l'exercice de leur mission et peuvent communiquer avec tout membre de la mutuelle.

Les Responsables des fonctions clés (RFC) MGEN Filia se réunissent régulièrement au sein du comité des RFC. Ce comité a vocation à faciliter et à assurer la coordination, le fonctionnement et l'exercice des missions de ces fonctions. Il fait l'objet d'un compte-rendu diffusé aux dirigeants effectifs. Une fois par trimestre, ce comité est élargi en présence de la Directrice générale et du Directeur général adjoint Finances.

B.I.c. Les pratiques de rémunération

Les pratiques d'indemnités et de rémunérations au sein de MGEN font l'objet d'une politique écrite « Rémunération ». Le Groupe MGEN applique une politique de rémunération basée sur le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Toute évolution des dispositifs de rémunération est soumise au comité Éthique et Rétributions.

B.I.c.1. Concernant les membres du Conseil d'administration

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites. Toutefois, conformément à l'article L.114-26 du Code de la mutualité, l'assemblée générale de MGEN Filia a décidé d'allouer une indemnité aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Le dispositif s'inscrit dans les seuils fixés par l'article R.114-6 du Code de la mutualité.

B.I.c.2. Concernant les cadres dirigeants

Les rémunérations des cadres dirigeants sont examinées annuellement par le Comité « Éthique et Rétributions », en vue d'une prise en compte à la fois de leur compétitivité externe et de leur équité interne. La part fixe est prépondérante dans la rémunération des cadres dirigeants du Groupe MGEN et la part variable se veut d'un niveau raisonnable et non génératrice de prise de risques excessive.

B.I.c.3. Politique de rémunération des salariés et régime de retraite

La population des commerciaux des Sections Départementales est concernée, depuis deux ans, par la mise en place progressive d'un dispositif de primes variables basées sur des objectifs collectifs, aux niveaux départementaux et régionaux. Ce dispositif a été élargi, en 2017, aux responsables d'équipe des centres de gestion et centres de contacts.

Le Groupe MGEN n'a, par ailleurs, pas mis en œuvre de régime de retraite complémentaire pour les salariés.

B.II. Compétences et Honorabilité

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés doivent satisfaire en permanence que leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles permettent une gestion saine et prudente.

Ainsi l'évaluation de leurs compétences porte sur leurs diplômes et leurs qualifications professionnelles, leurs connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers.

Au sein du Groupe MGEN, l'évaluation des exigences d'honorabilité et de compétence se traduit au travers d'une nomination éclairée prise par une instance collégiale, le Conseil d'administration, de l'élaboration annuelle et du suivi assidu par les intéressés de programmes de formation adaptés, et d'une expérience vérifiée et confortée.

Les dirigeants effectifs de MGEN sont nommés sur la base

de compétences acquises et d'expériences de direction significatives et reconnues dans le secteur de l'assurance. Par ailleurs, ils détiennent d'autres mandats et fonctions de direction ou de représentation, d'une part au sein du Groupe MGEN et de ses filiales, aux fins de garantir la cohésion et l'unité du Groupe, et d'autre part dans des structures et entreprises extérieures, en lien avec les axes de développement du Groupe.

Les responsables fonctions clés de MGEN sont nommés au regard de leurs compétences et expériences techniques et méthodologiques acquises et de leur connaissance du secteur de l'assurance. Pour chacun, un CV reprenant le détail de leur qualification et de leurs parcours est transmis au Conseil d'administration en vue de leur nomination. Par ailleurs, le Groupe s'engage à proposer un programme de formation à chaque responsable fonction clé, en lien avec le dirigeant opérationnel.

B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

À cet effet, MGEN a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'administration.

B.III.a. Déclinaison des objectifs stratégiques

L'appétence au risque du Groupe MGEN est validée par le Conseil d'administration.

Elle s'exprime par un ratio de couverture S2 (Fonds Propres / SCR global) de 150 % minimum sur l'horizon du plan stratégique (quatre ans en 2018). Cette appétence globale est ensuite progressivement déclinée en indicateurs de suivi et limites de risques associées par domaines, intégrées dans les processus et procédures de contrôle permanent.

B.III.b. Appréciation du risque

L'identification des risques est menée à différents niveaux de l'organisation et par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des risques :

- la cartographie des risques majeurs et des risques liés aux processus ;
- la cartographie des risques informatiques menée par la Direction des Systèmes d'Information ;
- toute autre analyse de risques spécifique à une activité ou un métier du Groupe ;

- tout risque remonté par le biais des canaux d'information ascendants (bottom up) ;
- la déclinaison opérationnelle de l'appétence au risque (tolérances / limites) ;
- les remontées en provenance du contrôle permanent (y compris la fonction Actuarielle) ;
- tout risque remonté par l'Audit interne dans le cadre du contrôle périodique ;
- tout risque remonté par le superviseur dans le cadre de son suivi.

La fonction Gestion des Risques est en charge de centraliser l'ensemble de ces informations et de vérifier leur cohérence. Surtout, elle doit apprécier l'évaluation qui est faite de la criticité de ces risques au regard des moyens de maîtrise en place.

B.III.c. Arbitrage et traitement du risque

La fonction Gestion des Risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle peut être amenée à conseiller les dirigeants sur les techniques d'atténuation à mettre en place le cas échéant. Celles-ci peuvent être internes ou externes, et peuvent impacter significativement le Besoin Global de Solvabilité calculé dans le cadre de l'ORSA.

La revue des risques est validée par le comité Exécutif.

B.III.d. Suivi et pilotage des risques

Chaque domaine de risques est confié à la responsabilité du service expert (ex. : Actuariat pour le risque de souscription, Investissements pour les risques financiers).

La fonction Gestion des Risques est en charge du suivi des risques du Groupe MGEN. Elle se base pour ce faire sur les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques.

B.III.e. Validation par les instances

Ce dispositif est pleinement intégré à l'organisation et au processus décisionnel. Ainsi :

- Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du Groupe, le **Conseil d'administration** valide l'appétence au risque du Groupe MGEN. Elle constitue la limite globale de prise de risque fixée en vue d'atteindre ses objectifs et de poursuivre son développement. Elle s'exprime sous la forme d'un niveau de déviation accepté par rapport à une situation considérée comme normale.
- **Le Comité exécutif (Comex)**, est notamment en charge

de la gestion des risques. À cet effet, cette instance se voit présenter les cartographies des risques effectuées pendant la période et toutes évolutions apportées à celles-ci et valide les stratégies d'atténuation du risque proposées par domaine de risque.

• Les **comités du Conseil d'administration** ont la responsabilité, chacun sur son domaine spécifique, de s'assurer de la correcte application de la stratégie, souvent formalisée sous forme de politique (comité d'audit concernant la Gestion des Risques, comité des participations et des placements pour les investissements...). En termes de Gestion des Risques, ils veilleront à ce que la stratégie validée par le Conseil d'administration (souscription, placements, etc.) soit effectivement mise en œuvre et pilotée.

• Les **dirigeants effectifs** supervisent les activités opérationnelles et sont, à ce titre, responsables notamment de la mise en œuvre opérationnelle des moyens de maîtrise des risques.

B.III.f. ORSA

Partie intégrante du dispositif de gestion des risques, l'ORSA (dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité) doit donner aux instances de management du groupe MGEN une vision prospective des risques auxquels il peut être exposé et ses capacités à faire face à ses engagements. Les projections sont faites à 4/5 ans.

La gouvernance est sollicitée aux différentes étapes du processus (cartographie des risques majeurs, hypothèses de projections, calibrage et résultats des scénarios) afin de s'assurer que ceux-ci reflètent bien la vision et les préoccupations du management.

Outil de pilotage, l'ORSA permet de vérifier que le Groupe repose sur un modèle économique viable et qu'il dispose des fonds propres nécessaires pour couvrir le niveau de risque agrégé (appétence aux risques) que la gouvernance accepte de prendre dans le cadre de sa stratégie de développement. L'appétence aux risques s'exprime au travers d'un ou plusieurs indicateurs (actuellement, un ratio de couverture Solvabilité II) et doit être validée par le Conseil d'administration.

Les résultats de l'ORSA annuel ainsi que si besoin les plans d'atténuation sont présentés au Comex et au Conseil d'administration du Groupe MGEN qui valident également le rapport ORSA avant communication à l'ACPR conformément aux exigences de la directive.

B.IV. Contrôle interne

B.IV.a. Contrôles permanent et périodique

Le déploiement et la mise en œuvre du système de contrôle interne se basent sur le référentiel de gestion des risques COSO 2 ainsi que sur une approche par processus et une implication active des métiers.

Le système de contrôle interne du Groupe MGEN comprend et distingue le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Le contrôle permanent est composé de deux niveaux de défense :

- Contrôle permanent de premier niveau :
 - L'exécution des éléments de maîtrise intégrés aux processus (application de procédures administratives et comptables, contrôles manuels ou automatisés, revues hiérarchiques...) est réalisée par les équipes métier chargées de la mise en œuvre des processus assurantiels et de gestion de l'assurance maladie.
- Contrôle permanent de deuxième niveau :
 - Au sein des centres de service (centres de gestion, centres d'appels et sections départementales), des collaborateurs dédiés intégralement ou partiellement à la qualité de service et au contrôle interne conduisent les auto-évaluations des éléments de maîtrise, réalisent des contrôles spécifiques et assurent le reporting au Service Qualité et contrôle interne de la Direction Technique Opérationnelle, laquelle assure la supervision et le pilotage du dispositif.
 - S'agissant spécifiquement des risques de non-conformité, le pilotage des contrôles permanents de premier et second niveau est assuré par la fonction clé Conformité qui s'appuie notamment sur les équipes réalisant le contrôle permanent.

Le contrôle permanent fait l'objet d'une évaluation indépendante par un contrôle périodique exercé par la fonction clé d'audit interne qui, à ce titre, constitue le troisième niveau de défense du système de contrôle interne du Groupe MGEN.

S'agissant des activités informatiques, le dispositif permanent de maîtrise des risques opérationnels, actuellement déployé par le GIE MGEN Technologies, comprend également deux niveaux de défense et s'inscrit dans le périmètre d'intervention de la fonction clé d'audit interne.

De plus, tenant compte des activités de MGEN pour le compte de l'Assurance maladie (CNAM) au titre de la gestion du régime obligatoire, le dispositif de contrôle interne des activités d'assurance prend en compte les exigences de la CNAM en matière de maîtrise des risques et les intègre dans un plan de contrôle interne global et cohérent.

B.IV.b. Conformité

La politique écrite Conformité définit le contenu et les modalités d'organisation de la fonction au sein du Groupe MGEN. Elle constitue ainsi le document de référence.

La fonction Vérification de la Conformité a un rôle de conseil et d'anticipation. Pour cela elle doit :

- connaître les obligations réglementaires ;
- prévenir le risque de non-conformité ;
- anticiper, évaluer l'impact de toute nouvelle réglementation ;
- identifier, évaluer les risques de non-conformité.

Au travers d'un plan annuel, elle procède également à des missions de vérification de conformité.

Enfin, la fonction Conformité participe au processus global de gestion des risques par la mise en place de tout nouveau processus ou toute nouvelle procédure permettant la maîtrise des risques de non-conformité.

La fonction clé de Vérification de la conformité est exercée à temps plein et de façon exclusive.

B.V. Fonction audit interne

L'audit interne Groupe, créé fin 2006, réalise des contrôles périodiques afin de vérifier l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et de risques qui en résultent.

En application des politiques écrites du Groupe MGEN, l'audit interne exerce un contrôle périodique sur, l'ensemble du dispositif de contrôle interne, de management des risques, le système de gouvernance. Ce contrôle est assuré par une fonction indépendante et objective, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale du groupe MGEN et fonctionnellement à la Direction de l'Audit Interne du groupe VYV (DAIG). Cette fonction contribue ainsi à la protection des intérêts et de la réputation du Groupe MGEN et du Groupe VYV.

Suite à la création récente du Groupe VYV, la fonction s'appuie sur un responsable Audit interne MGEN (fonction clé) et sur la Direction de l'Audit Interne du Groupe VYV, composée actuellement de 29 salariés (dont son Directeur).

Par convention, le terme « Audit interne », désigne ainsi l'ensemble des acteurs de la Direction de l'Audit interne groupe VYV, et le Responsable de fonction clé Audit interne du Groupe MGEN qui contribue au fonctionnement du dispositif d'audit interne global.

B.V.a. Périmètre d'activité

L'Audit Interne exerce ses activités au sein du Groupe MGEN. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe MGEN, incluant notamment :

- les activités du Siège national ;
- les activités des centres de service (sections départementales, centres de traitement et d'appels), des centres de santé et des établissements ;
- les activités des filiales du Groupe MGEN ;
- les activités en gestion déléguée.

Les analyses de l'Audit interne conduisent à une appréciation de l'adéquation des points de contrôle existants dans les processus audités ainsi qu'à une évaluation des risques engendrés par les activités concernées.

Elles débouchent sur des recommandations propres à renforcer la complétude et la robustesse des dispositifs de contrôle interne ou de maîtrise des risques audités.

Ces recommandations sont hiérarchisées par ordre de priorité lesquelles font l'objet d'un suivi régulier, au moins annuel.

B.V.b. Reporting

Les rapports de missions sont transmis à la Présidence, au comité d'Audit et à la Direction générale ainsi qu'aux entités auditées.

Les points critiques relevés lors des différentes missions réalisées par l'Audit interne font l'objet de recommandations prioritaires aux entités et directions auditées qui doivent mettre en place des plans d'actions appropriés. L'Audit Interne présente chaque année un bilan de ses missions et une évaluation de son fonctionnement à la Direction générale et au comité d'Audit.

Les travaux et conclusions de l'Audit interne ainsi que le degré d'avancement des plans d'actions sont présentés annuellement au comité d'Audit puis au CA, conformément à la politique écrite Audit interne et charte de l'Audit interne.

L'Audit interne veille à l'exécution dans les délais raisonnables des plans d'actions.

B.V.c. Indépendance de l'audit interne

La fonction d'audit interne MGEN est une fonction indépendante destinée à améliorer les différents processus du Groupe. Rattaché à la Directrice générale, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. En ce sens, l'Audit interne ne porte aucune responsabilité opérationnelle et est indépendant de tous les programmes, opérations et activités afin d'assurer l'impartialité et la crédibilité des audits réalisés. Dès lors, ses recommandations ne peuvent pas décharger la hiérarchie des entités auditées des responsabilités qui leur sont dévolues.

L'optimisation de l'organisation et des relations avec les autres fonctions clés afin d'œuvrer pour une meilleure gouvernance, un contrôle efficace et une plus grande maîtrise des risques se traduit :

- par la mise à disposition pour l'Audit interne :
 - du plan de continuité de l'activité du Groupe MGEN ;
 - des politiques écrites du Groupe MGEN ;
 - des comptes rendus des comités liés à la comitologie Solvabilité II ;
 - de la cartographie des risques et plan d'actions ;
- par des relations périodiques avec :
 - les fonctions de contrôle interne du Groupe ;
 - les autres fonctions clés avec la mise en place d'un comité périodique des Responsables des fonctions clés.

L'Audit interne assiste systématiquement aux réunions du comité d'Audit ; il est destinataire des ordres du jour et des comptes rendus.

B.VI. Fonction Actuarielle

B.VI.a. Les missions

Les missions de la fonction clé Actuarielle consistent principalement :

- À garantir le caractère approprié des provisions techniques, via l'appréciation des données, hypothèses et

modèles utilisés pour leurs évaluations, ainsi qu'à apprécier la qualité des données utilisées pour les évaluations,

- À émettre un avis global sur les politiques de souscription et de réassurance et leur application,
- À informer les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration via notamment la communication d'un rapport actuariel,

été émises dans le rapport actuariel afin d'assurer un degré de fiabilisation supplémentaire quant à l'évaluation des provisions techniques. Les pratiques en termes de réassurance et de souscription ont également été jugées conformes aux politiques écrites, des recommandations ont cependant été émises afin d'accentuer le suivi du risque de souscription et de sa potentielle dérive.

B.VII. Sous-traitance

La politique de sous-traitance du Groupe MGEN décrit le périmètre, les responsabilités, les principes clés de mise en œuvre, ainsi que les modalités de communication et de reporting applicables.

Au sein du Groupe MGEN, la sous-traitance est susceptible de concerner :

- les activités d'assurance et de réassurance ;
- les activités de gestion du régime obligatoire d'assurance maladie par assimilation fondée sur les liens étroits entre ces activités et certaines activités assurantielles.

En revanche, ne relèvent pas de la sous-traitance, ni par conséquent de la politique :

- les activités d'intermédiation ;
- les traités de réassurance en cession et les conventions de substitution passées entre les mutuelles de Livre II du Groupe MGEN.

Ces opérations sont régies par des dispositions spécifiques. De même, les opérations ponctuelles ne constituent pas une sous-traitance.

La liste des principaux sous-traitants et délégataires MGEN et des activités déléguées est annexée à la politique écrite « Sous-traitance ». Ces prestataires sont situés sur le territoire français.

B.VIII. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

À contribuer à la mise en œuvre et l'amélioration du système de gestion des risques en lien avec les Fonctions clé Gestion des Risques et Conformité.

B.VI.b. Organisation

La responsabilité de la fonction clé Actuarielle est assumée par la directrice Actuariat de l'UMG Groupe VYV. Le positionnement de la fonction clé Actuarielle au sein de l'UMG Groupe VYV traduit l'indépendance de l'exercice de sa fonction vis-à-vis de la gouvernance.

La fonction Actuarielle a accès aux dirigeants effectifs via le comité des responsables de fonctions clés qui se réunit *a minima* trimestriellement, ainsi qu'aux administrateurs de la mutuelle, *a minima* une fois par an. Par ailleurs, la procédure de communication et d'alerte des RFC précise les modalités d'interactions entre les RFC et les autres acteurs du système de gouvernance, notamment l'accès direct des RFC aux dirigeants effectifs et aux administrateurs de la mutuelle. Ce positionnement et cet accès aux acteurs de la gouvernance assurent la prise en compte des exigences de gestion des risques techniques au plus haut niveau de la mutuelle. A ce titre, les travaux de la fonction Actuarielle sont présentés *a minima* une fois par an au Conseil d'administration et synthétisés dans le rapport actuariel.

La fonction clé Actuarielle rencontre périodiquement les directions impliquées dans le dispositif de souscription, de provisionnement et de réassurance afin d'effectuer une revue globale des risques liés à ces domaines. Elle est également membre du comité ORSA.

B.VI.c. Travaux

Les travaux menés par la fonction clé Actuarielle en 2018 n'ont pas mis en avant de défaillance ou de manque quant à l'évaluation des provisions. Des recommandations ont

C. PROFIL DE RISQUE

L'analyse du profil de risques MGEN Filia s'appuie sur les systèmes de mesure existants, à savoir :

Catégorie de risques	Stratégiques et émergents	Opérationnels, de non-conformité	Techniques et financiers
Suivi et mesure	Cartographie des risques majeurs Business Plan, ORSA	Cartographies des risques (majeurs, opérationnels et informatiques) Dispositif de Contrôle interne Dispositif de Conformité	Suivi actuariel / financier SCR (Pilier 1), ORSA

Risques stratégiques et émergents

Ils sont identifiés par les dirigeants et la fonction Gestion des Risques dans le cadre de leurs fonctions.

Ils sont centralisés dans la cartographie des risques majeurs et associés aux dispositifs et techniques d'atténuation appropriés. La cartographie des risques majeurs est mise à jour *a minima* tous les ans, en amont du processus ORSA, et présentée au Conseil d'administration.

Risques opérationnels et de non-conformité

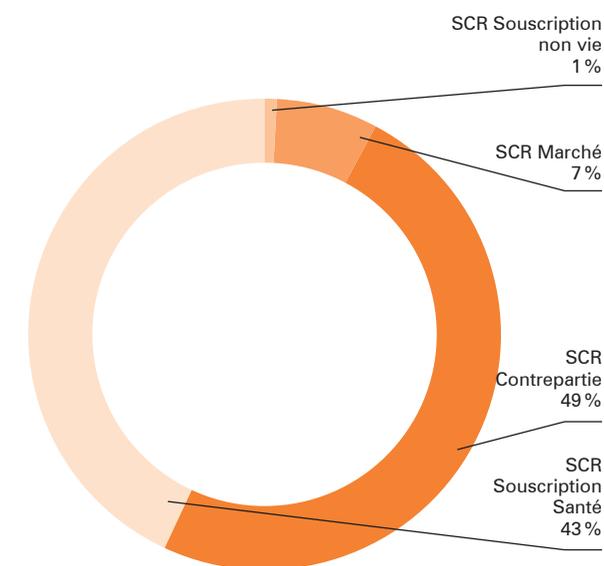
Ils sont identifiés et suivis selon les dispositifs (contrôle interne et conformité) décrits ci-dessus : contrôles permanent et périodique concernant le contrôle interne, programme annuel de vérification concernant la conformité. La plupart de ces risques sont appréciés suivant une matrice [probabilité d'occurrence x impact]. Pour la majorité d'entre eux, la probabilité ou l'impact estimé est faible et ne justifie pas qu'il fasse l'objet d'une quantification spécifique.

Parmi ces risques, ceux susceptibles d'avoir le plus d'impact sont intégrés dans la cartographie des risques majeurs (par exemple : risque d'interruption d'activité informatique). Ils sont alors atténués par des éléments de maîtrise spécifiques (par exemple : Plan de Continuité d'Activité).

Risques techniques et financiers

Les risques techniques, financiers et de réassurance sont très régulièrement suivis et valorisés dans le cadre du reporting mis en place par la réglementation Solvabilité II. Etant donné son modèle économique, MGEN Filia est essentiellement soumise à des risques de marché et de souscription santé au sein de la Formule Standard, comme le confirme la composition de son capital de solvabilité requis de base (BSCR = *Basic Solvency Capital Requirement*) au 31 décembre 2018.

Composition du BSCR Brut avant diversification



Le SCR de Contrepartie et le SCR Souscription Santé représentent respectivement 49 % et 43 % du Capital de Solvabilité requis de Base MGEN Filia avant effets de diversification.

L'ensemble des risques identifiés sont regroupés par grande typologie et détaillés ci-après :

- Risque de souscription ;
- Risque de marché ;
- Risque de crédit (ou de contrepartie) ;
- Risque de liquidité ;
- Risque opérationnel ;
- Autres risques importants (stratégiques, évolution de l'environnement réglementaire ...).

C.I. Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification inadaptée à la garantie sous-jacente (scénario selon lequel les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme). Tous les engagements techniques de MGEN Filia étant réassurés par MGEN, à 100 % jusqu'en 2018 puis à 80 % au-delà, le risque de souscription est fortement atténué.

De façon plus large, MGEN Filia est soumis aux mêmes risques que MGEN. Le risque de perte d'adhérents est piloté au niveau groupe. Les processus de tarification et de provisionnement étant strictement identiques à ceux de MGEN, les risques inhérents sont couverts par les mêmes dispositifs de contrôle, en particulier les clôtures trimestrielles.

C.II. Risque de marché

C.II.a. Identification des principaux risques

Le risque de marché correspond au risque de perte découlant des activités sur les marchés des placements. Il revêt différentes formes et est appréhendé par les méthodes quantitatives suivantes sous la directive Solvabilité II :

- **risque action** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des indices actions ;
- **risque de taux** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une hausse ou à une baisse des taux d'intérêt ;
- **risque de change** : variation de valeur du portefeuille consécutive à des mouvements sur les cours des devises ;
- **risque immobilier** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des prix immobiliers ;
- **risque de spread** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une hausse des primes de risques des émetteurs obligataires ;
- **risque de concentration** : risque lié à une surexposition à un ou des émetteurs en particulier.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi dans le cadre du reporting trimestriel Solvabilité II.

C.II.b. Évaluation des risques

La mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction effective, au comité des placements et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements ;

- l'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs ;
- la répartition par notation des actifs en portefeuille et le respect de l'ensemble des règles de dispersion qui sont données par la mutuelle à sa société de gestion ;
- sur les actifs côtés, des indicateurs financiers classiques tels que la volatilité du portefeuille sont également suivis.

Pour sa poche taux, le portefeuille MGEN Filia est exclusivement constitué de produits de taux dont la durée maximale est contrainte et dont la notation minimale est « *investment grade* ».

C.II.c. Règles de concentration et dispositif d'atténuation

Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie et en vue de préserver les fonds propres et la situation financière et de solvabilité de la mutuelle. Ils sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- MGEN Filia est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus ;
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

MGEN Filia s'appuie pour cela sur l'expertise de sa société de gestion EGAMO.

Le mandat confié à EGAMO fait apparaître de nombreuses contraintes de gestion permettant de limiter les risques. Celles-ci sont définies par catégorie d'actifs et reprennent les règles de dispersion par classe d'actifs (Quelle répartition actions / Taux / Produits de diversification), par qualité de notation, par émetteur. En plus de ces règles de dispersion, des règles fixant la typologie de produit éligible à chaque catégorie d'actifs (forme juridique, nature d'actifs, diversification géographique...) sont également explicitées.

Les actifs cités font l'objet d'un *reporting* détaillé fourni par EGAMO qui reprend mensuellement le positionnement du portefeuille en matière de risque et de rendement. Il donne une vision de l'ensemble des catégories et sous-catégories d'actifs qui vient s'ajouter à l'inventaire mensuel fourni. Parallèlement un *reporting* allégé est communiqué de façon hebdomadaire pour suivre régulièrement les actifs côtés du Groupe.

La très grande diversification présente dans le portefeuille permet d'atténuer les risques unitaires. Cette diversification

se reflète d'ailleurs dans le reporting réglementaire par le biais de « l'effet diversification ».

C.II.d. Test de résistance

Les scénarii réalisés sur les actifs dans le cadre de la réalisation de l'ORSA permettent de tester la résistance du portefeuille dans des situations de marché spécifiques. Il est à noter que, même avec des chocs de marché importants, le portefeuille reste résistant.

C.III. Risque de crédit

C.III.a. Identification des principaux risques

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels MGEN détient une créance ou dispose d'une garantie.

Pour MGEN Filia, ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents ;
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- du défaut d'un réassureur ;
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

C.III.b. Mesure du risque de crédit et risques majeurs

MGEN mesure le risque de crédit au travers de :

- la notation des banques ;
- la notation des réassureurs ;
- la concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

C.III.c. Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs

MGEN Filia veille à la qualité et à la fiabilité des réassureurs et des banques lors de leur sélection et suit leur solidité financière via leur ratio de solvabilité et rating.

C.IV. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle, essentiellement le règlement des prestations aux bénéficiaires, mais aussi le paiement des salaires et des fournisseurs. MGEN Filia, entièrement réassuré par MGEN, ne procède à aucun versement directement à ses adhérents et ses principales dettes sont à l'égard de MGEN. De ce fait, le risque de liquidité apparaît donc comme faible pour MGEN Filia.

C.V. Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance de contrôle interne au sein MGEN Filia. Comme indiqué précédemment, MGEN Filia n'a pas de réalité organisationnelle et bénéficie des processus et des dispositifs de contrôle en place chez MGEN.

C.VI. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être porté à la connaissance du public n'est à mentionner.

C.VII. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

D. VALORISATION

Les bilans d'ouverture et de clôture de l'année 2018 sont les suivants :

ACTIF (en K€)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Écarts d'acquisitions				
Frais d'acquisition reportés				
Actifs incorporels				
Impôts différés actifs				
Excédent de régime de retraite				
Immobilisations corporelles pour usage propre				
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	5 343	5 413	5 287	5 533
Actif Immobilier (autre que pour usage propre)				
Participations	1	6	1	6
Actions				
Actions cotées				
Actions non cotées				
Obligations	276	276	284	284
Obligations d'État				
Obligations d'entreprises	276	276	284	284
Obligations structurées				
Titres garantis				
Fonds d'investissement	4 877	4 941	4 816	5 057
Produits dérivés Actif				
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	190	190	186	186
Autres placements				
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés				
Prêts et prêts hypothécaires (sauf avances sur polices)				
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers				
Autres prêts et prêts hypothécaires				
Avances sur polices				
Provisions techniques cédées	24 315	14 341	23 183	27 762
Non vie et santé similaire à la non vie	419	256	246	249
Non vie hors santé	330	192	120	58
Santé similaire à la non vie	89	64	126	191
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	23 896	14 085	22 936	27 513
Santé similaire à la vie	23 896	14 085	22 936	27 513
Vie hors santé, UC ou indexés				
UC ou indexés				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances nées d'opérations d'assurance	13 929	13 929	1 407	1 407
Créances nées d'opérations de réassurance			1 412	1 412
Autres créances (hors assurance)	20	4 883	13 842	13 842
Actions auto-détenues				
Instruments de fonds propres appelés et non payés				
Trésorerie et équivalent trésorerie	4 043	4 043	3 434	3 434
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus				
TOTAL ACTIF	47 651	42 609	48 565	53 390

PASSIF (en K€)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	419	364	246	249
Provisions techniques non vie (hors santé)	330	276	120	58
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		240		58
Marge de risque		36		
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	89	88	126	191
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		80		191
Marge de risque		8		
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	23 896	19 096	22 936	27 520
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	23 896	19 096	22 936	27 520
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		17 613		27 520
Marge de risque		1 483		
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)				
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation				
Marge de risque				
Provisions techniques UC ou indexés				
Autres provisions techniques				
Passifs éventuels				
Provisions autres que les provisions techniques			1	1
Provision pour retraite et autres avantages				
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs				
Impôts différés passifs				
Produits dérivés Passif				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit				
Dettes nées d'opérations d'assurance	7	7		
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 695	5 695		
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	1 358	1 358	8 887	8 887
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base				
Dettes subordonnées				
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus				
TOTAL PASSIF	31 375	26 520	32 070	36 656
EXCÉDENT DES ACTIFS SUR LES PASSIFS	16 275	16 088	16 495	16 734

Par convention :

- Normes françaises ou statutaires = Solvabilité I (S1)
- Normes Solvabilité II = (S2)

D.I. Actifs

D.I.a. Placements

Les placements figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable (VNC) de 5 343 K€, une valeur S2 de 5 413 K€ et se décomposent de la manière suivante :

En K€	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Actif immobilier	-	-	-	-
Participations	1	6	1	6
Actions	-	-	-	-
dont Actions cotées	-	-	-	-
dont Actions non cotées	-	-	-	-
Obligations	276	276	284	284
dont Obligations d'État	-	-	-	-
dont Obligations d'entreprises	276	276	284	284
Fonds d'investissements	4 877	4 941	4 816	5 057
Dépôts	190	190	186	186
TOTAL	5 343	5 413	5 287	5 533

D.I.a.1. Participations

La ligne « participations » correspond à une action EGAMO, EGAMO étant la société de gestion d'actifs du Groupe VYV. Cette participation figure à son prix d'achat dans le bilan S1, soit 1 000 €, alors que la société est aujourd'hui valorisée à 5 990,50 € par part comme mentionnée dans le bilan S2.

D.I.a.2. Obligations

Le portefeuille obligataire est constitué de deux titres subordonnés à durée indéterminée. Ils sont valorisés à leur valeur nette comptable dans le bilan S1 alors qu'ils sont valorisés à leur prix de marché dans le bilan S2.

Ces deux titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation, ce qui explique que les montants S1 et S2 soient identiques et s'élèvent à 276 K€.

D.I.a.3. Fonds d'investissement

Le portefeuille est investi au travers de différents types de fonds d'investissement. Les fonds actions ont profité de l'appréciation des marchés actions ces dernières années et sont donc en plus-value latentes : c'est-à-dire que la valeur

S2 (valeur de réalisation) est supérieure à la valeur nette comptable. Les fonds obligations ont bénéficié de la baisse des taux récente de ces dernières années et sont donc également en plus-value latente. Le fonds diversifié a sa valeur S2 très proche de sa valeur nette comptable.

Au global, les fonds d'investissement figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable de 4 877K€ et une valeur S2 de 4 941 K€.

D.I.a.4. Dépôts

La VNC des dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie s'élève à 190 K€ (bilan S1) et le montant de valorisation est identique et est égal à 190 K€ (bilan S2).

Compte tenu de l'environnement de taux bas, les dépôts ne sont pas rémunérateurs. Ils ne génèrent donc pas d'écart entre le bilan S1 et le bilan S2.

D.I.b. Créances

En normes françaises (S1), les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

En normes Solvabilité II, les créances n'ont pas donné lieu à une nouvelle évaluation dans la mesure où la probabilité de défaut de recouvrement est prise en compte dans les dépréciations S1.

Au 31 décembre 2018, les créances se décomposent de la manière suivante :

En K€	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Créances nées d'opérations d'assurance	13 929	13 929	1 407	1 407
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	1 412	1 412
Autres créances	20	4 883	13 842	13 842
TOTAL	13 949	18 812	16 662	16 662

- Les créances nées d'opérations d'assurance correspondent au compte courant MGEN en lien direct avec le transfert des portefeuilles de contrats et de règlements des branches 1 et 2 (accidents et maladie) ;
- Les autres créances correspondent à des taxes et débiteurs divers. Par ailleurs en S2, s'ajoute sous forme d'un actif éventuel, l'engagement de MGEN dans le nouveau traité de réassurance pour un montant de 4 863 K€.

Par ailleurs, les créances sont soumises en S2 au choc de défaut de contrepartie, à l'exception des créances envers l'État.

D.I.c. Trésorerie et équivalent trésorerie

Au 31 décembre 2018, le poste « Trésorerie et équivalent trésorerie » s'élève à 4 043 K€ en S1 comme en S2 contre 3 434 K€ au 31 décembre 2017.

Il comprend uniquement les comptes bancaires, compensés par établissement (BRED et CACEIS). Les soldes sont soumis au choc de défaut de contrepartie en type 1.

D.II. Provisions techniques

En normes Solvabilité 2, les provisions techniques sont la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque. La meilleure estimation (*Best Estimate*) correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité...) avec une courbe des taux sans risque. Autrement dit, il s'agit d'actualiser l'intégralité des flux de trésorerie qui seront payés afin d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance relatifs aux contrats existants.

La marge de risque représente la valeur à ajouter à la meilleure estimation de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance. Elle est évaluée comme le coût de mobilisation des fonds propres nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ceux-ci.

Le *Best Estimate* se décompose en :

- Un *Best Estimate* de sinistres qui est l'actualisation des flux futurs engendrés par les sinistres survenus à la date de valorisation mais non encore réglés. Il est calculé en tenant compte des prestations et des frais liés à ces prestations.
- Un *Best Estimate* de primes qui se rapporte à des sinistres futurs couverts par les engagements d'assurance liés aux contrats en cours. Il comprend les prestations, cotisations et frais relatifs à ces sinistres.

Les flux *Best Estimate* tiennent compte de la réassurance de MGEN Filia par MGEN, qui passe de 100 à 80 % au 1er janvier 2019.

D.II.a. Hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques

La courbe des taux utilisée est celle transmise par l'EIOPA (scénario de base) sans correction pour volatilité, relative à la France.

Les flux sont projetés sur une durée de 80 ans. Il a été considéré qu'au-delà de cette période, les flux étaient négligeables.

Les projections de frais reposent sur l'utilisation de taux de frais variables selon les produits et garanties, appliqués sur les assiettes :

- de prestations pour les frais de gestion de sinistres,
- de montants de cotisations pour les frais d'acquisition et d'administration, frais généraux, frais de gestions de placement et autres frais.

Les frais tiennent compte de l'inflation.

D.II.b. Méthodes de calcul des provisions techniques

D.II.b.1. *Best Estimate* de primes

Les contrats existants à la date de valorisation ne sont pas pris en compte au-delà de la date à laquelle MGEN Filia a un droit unilatéral de résilier le contrat, ou de modifier la cotisation ou les prestations.

Les contrats de MGEN Filia sont annuels. Seule l'année d'assurance à venir est ainsi prise en compte dans le *Best Estimate* de Primes.

Les sinistres futurs sont, pour les principales garanties, estimés sur la base de modèles de projection appliqués à la population assurée et à son évolution. En Dépendance (ligne d'activité « Assurance Santé »), des taux d'entrée dans le risque et des probabilités de maintien sont utilisés. Aux flux de prestations et de cotisations s'ajoutent les frais de gestion des sinistres et les autres frais.

D.II.b.2. *Best Estimate* de sinistres

La valorisation des flux de prestations repose sur des méthodes adaptées aux différents risques, décrites ci-dessous.

Aux flux de prestations ainsi obtenus s'ajoutent les frais de gestion des sinistres.

• Ligne d'activité « Frais médicaux »

Les provisions de sinistres sont évaluées selon des méthodes de cadencement.

• Ligne d'activité « Perte de revenus »

Le *Best Estimate* de sinistres est estimé en distinguant les sinistres connus en cours et les sinistres tardifs, qui suivent des méthodologies spécifiques.

Pour les sinistres connus en cours, les provisions sont calculées dossier par dossier.

Elles sont complétées d'une estimation des sinistres tardifs effectuée selon des méthodes de cadencement.

• **Ligne d'activité « Assistance »**

Le Best Estimate de sinistres est calculé selon une méthode de P/C (ratio Prestations sur Cotisations) cible.

• **Ligne d'activité « Assurance Santé »**

Cette ligne d'activité est constituée de garanties services d'aide à domicile assurance et dépendance.

Les engagements dépendance sont évalués en distinguant les sinistres connus en cours et les sinistres tardifs, qui suivent des méthodologies spécifiques.

Pour les sinistres connus en cours, les provisions sont calculées dossier par dossier, sur la base de probabilités de maintien dans l'état.

Elles sont complétées d'une estimation des sinistres tardifs effectuée selon des méthodes de cadencement.

Ligne d'activité en K€	BE bruts	Marge de risque	Provisions techniques	BE bruts		BE cédés	
				2017	2018	2017	2018
Non vie	240	36	276	58	240	58	192
Santé similaire à la non vie	80	8	88	191	80	191	64
Santé similaire à la vie	17 613	1 483	19 096	27 520	17 613	27 513	14 085
Vie hors santé	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	17 933	1 527	19 460	27 769	17 933	27 762	14 341

Le Best Estimate brut total est en baisse de 35 % entre 2017 et 2018, principalement en raison de la diminution des frais.

Fin 2017, les Best Estimate étaient intégralement cédés à MGEN. Le passage de la réassurance de 100 à 80 %, qui porte sur le stock et les affaires nouvelles, conduit à une cession de 80 % des BE bruts.

D.II.d. Analyse des écarts de valorisation entre Solvabilité I et Solvabilité II

Le tableau suivant présente les provisions techniques brutes de réassurance selon les différentes branches Solvabilité II au 31 décembre 2018 :

Ligne d'activité en K€	Comptes sociaux	Solvabilité II	Variation
Non vie	330	276	- 54
Santé similaire à la non vie	89	88	- 1
Santé similaire à la vie	23 896	19 096	- 4 800
Vie hors Santé	-	-	-
TOTAL	24 315	19 460	- 4 855

Concernant la garantie de services d'assistance à domicile assurance, l'évaluation repose sur une méthode de cadencement.

D.II.b.3. Marge de risque

La marge de risque est évaluée selon la méthode simplifiée d'estimation des SCR futurs proportionnellement aux Best Estimate futurs, à partir du SCR de référence (méthode n°2 de l'orientation 62 EIOPA-BoS-14/166 FR).

D.II.c. Évolution des provisions techniques entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018

Les provisions techniques brutes sont calculées de la manière suivante : **Provisions techniques = Best Estimate (BE) brut + Marge de risque**

L'écart de valorisation entre comptes sociaux et Solvabilité II est de 20 %. Il s'explique principalement par la prise en compte des résultats probables futurs, traduits par le Best Estimate de primes sous Solvabilité II, approche qui n'a pas d'équivalent dans les comptes sociaux.

D'autres écarts proviennent de paramètres de calcul différents entre comptes sociaux et Solvabilité II, notamment les taux d'actualisation qui sont différents dans les deux environnements.

D.III. Autres passifs

D.III.a. Autres provisions

Les autres provisions sont constituées des provisions pour risques et charges qui sont calculées, en normes françaises (S1), conformément à la recommandation n° 2003-R-01 du CNC pour l'ensemble des entités du Groupe.

Elles servent à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant restent incertains. En normes

Solvabilité II, l'ensemble des provisions pour risques et charges sont maintenues pour les mêmes montants qu'en S1. Ces provisions qui figuraient pour un montant de 1 K€ tant en S1 qu'en S2 au 31 décembre 2017 ont été intégralement reprises en 2018.

D.III.b. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Au 31 décembre 2018, les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance s'élèvent à 5 702 K€ et se décomposent de la manière suivante :

En K€	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Dettes nées d'opérations d'assurance	7	7	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 695	5 695	-	-
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	5 702	5 702	-	-

Le montant de 5 695 K€ inscrit en dettes d'opérations de réassurance correspond uniquement au compte courant lié à MGEN.

D.III.c. Autres dettes

Au 31 décembre 2018, les autres dettes s'élèvent à 1 358 K€ contre 8 887 K€ au 31 décembre 2017 et se décomposent de la manière suivante :

En K€	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Dettes Etat, Sécurité sociale, autres organismes sociaux	132	132	130	130
Créditeurs divers	1 227	1 227	8 757	8 757
AUTRES DETTES (NON LIÉES AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE)	1 358	1 358	8 887	8 887

Le poste « Autres dettes » comprend en grande partie des dettes envers l'État, les fournisseurs externes, les comptes courants avec des entités affiliées, ainsi que le compte lié à l'intégration fiscale du groupe.

D.IV. Méthodes de valorisation alternatives

MGEN Filia n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

E. GESTION DU CAPITAL

E.I. Fonds Propres

Au 31 décembre 2018, le montant des fonds propres s'élève à 16 088 K€ et se décompose comme suit :

En K€	Total	Tier 1 Non restreint	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	-				
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	-				
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	6 000	6 000			
Comptes mutualistes subordonnés	-				
Fonds excédentaires	-				
Actions préférentielles	-				
Primes d'émission relatives à des actions préférentielles	-				
Réserve de réconciliation avant déduction des participations	10 088	10 088			
Dettes subordonnées	-				
Variation de la position nette d'Impôts différés	-				
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	-				
Total Fonds Propres de base après ajustements (Solo)	16 088	16 088	-	-	-
Total des Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR (solo)	16 088	16 088	-	-	-
Total des Fonds Propres éligibles en couverture du MCR (solo)	16 088	16 088	-	-	-
SCR	5 642				
MCR / SCR Minimum	2 500				
Ratio de FP éligibles au SCR	285,13 %				
Ratio de FP éligibles au MCR	643,54 %				
Réserve de réconciliation	Total				
Excédent des actifs sur les passifs	16 088				
Mouvements de valorisation sur les Actions auto-détenues					
Dividendes prévisionnels					
Autres Fonds Propres de base	6 000				
Restriction des Fonds Propres sur Fonds Cantonnés					
Réserve de réconciliation solo	10 088				

L'ensemble des fonds propres S1 de MGEN Filia est constitué du fonds d'établissement et du fonds de dotation sans droit de reprise ainsi que des résultats antérieurs affectés en réserves. Compte tenu de leur nature, ces fonds propres, majorés des écarts de revalorisation en S2, sont classés en tier 1 en totalité.

Les écarts de valorisation entre les fonds propres S1 et S2 au 31 décembre 2018, s'expliquent de la manière suivante :

En K€	Revalorisation					Solvabilité II
	Solvabilité I	Placements financiers	Provisions techniques cédés	Provisions techniques brutes	Actifs éventuels	
Fonds d'établissement constitué	1 000					- 1 000
Réserve pour fonds de garantie	5 000					- 5 000
Autres réserves	10 495					- 10 495
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	- 220					220
Fonds d'établissement constitué - payé						1 000
Réserve de réconciliation		70	- 9 974	4 855	4 863	15 275
FONDS PROPRES	16 275	70	- 9 974	4 855	4 863	- 16 088

Au 31 décembre 2017, les fonds propres S2 s'élevaient à 16 734 K€, les écarts de valorisation s'expliquant comme suit :

En K€	Revalorisation					Solvabilité II
	Solvabilité I	Placements financiers	Provisions techniques cédés	Provisions techniques brutes	Reclassement	
Fonds d'établissement constitué	1 000					- 1 000
Autres apports sans droit de reprise	5 000					- 5 000
Autres réserves	10 848					- 10 848
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	- 353					353
Fonds d'établissement constitué - payé						6 000
Réserve de réconciliation		246	4 579	- 4 586	10 495	10 734
FONDS PROPRES	16 495	246	4 579	- 4 586	-	16 734

E.II. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Dans le cadre prudentiel édicté par la norme européenne Solvabilité II, deux seuils de capital minimum constituant une part des fonds propres sont définis :

- Le capital minimum requis (*Minimum Capital Requirement* ou MCR) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est automatique.
- Le capital de solvabilité requis (*Solvency Capital Requirement* ou SCR) qui représente quant à lui le montant de capital minimum dont l'organisme assureur doit disposer pour absorber les pertes potentielles à horizon un an avec une probabilité de 99,5 %.

Afin de prendre en compte la majorité des risques portés par la mutuelle, les calculs de SCR global et de SCR par module de risque sont effectués via la Formule Standard telle que la définit la directive Solvabilité II.

Le principe général est d'appliquer des variations de paramètre (appelés « chocs ») et d'en mesurer les conséquences sur les engagements techniques et financiers portés par la mutuelle (appelés Best Estimate). Ainsi, les écarts de valorisation entre le scénario central et ces scénarii choqués constituent, s'ils sont positifs, les SCR. Une fois l'ensemble des risques évalués, ils sont agrégés selon des matrices de corrélation afin de prendre en compte les interactions existant entre les différents risques considérés et d'en déduire un SCR global.

E.II.a. Évolution du SCR entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018

Le taux de couverture du SCR (correspondant au ratio « fonds propres éligibles / SCR global ») permet de s'assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir les exigences réglementaires. Ce ratio permet ainsi de qualifier le niveau de solvabilité de l'entité et doit, en tout état de cause, rester supérieur à 100 %.

Le SCR de MGEN Filia évolue comme suit :

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en K€	Variation en %
SCR global	5 642	3 683	1 960	53,2 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	16 088	16 734	- 646	- 3,9 %
TAUX DE COUVERTURE DU SCR	285 %	454 %	- 169 points	

Au 31 décembre 2018 le ratio de couverture s'élève à 285 %, en diminution de 169 points par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse du taux de couverture est provoquée essentiellement par le passage de la réassurance de 100 à 80 %, faisant émerger un risque de souscription dans le montant du SCR.

La légère diminution des fonds propres (- 3,9 %) s'explique par une baisse des placements et une hausse des provisions techniques nettes, partiellement compensées par une augmentation du bas de bilan net (dus principalement à la baisse de la réassurance)

E.II.b. Évolution du MCR entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018

Le taux de couverture du MCR (correspondant au ratio « fonds propres éligibles / MCR global ») permet de s'assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir le capital minimum requis.

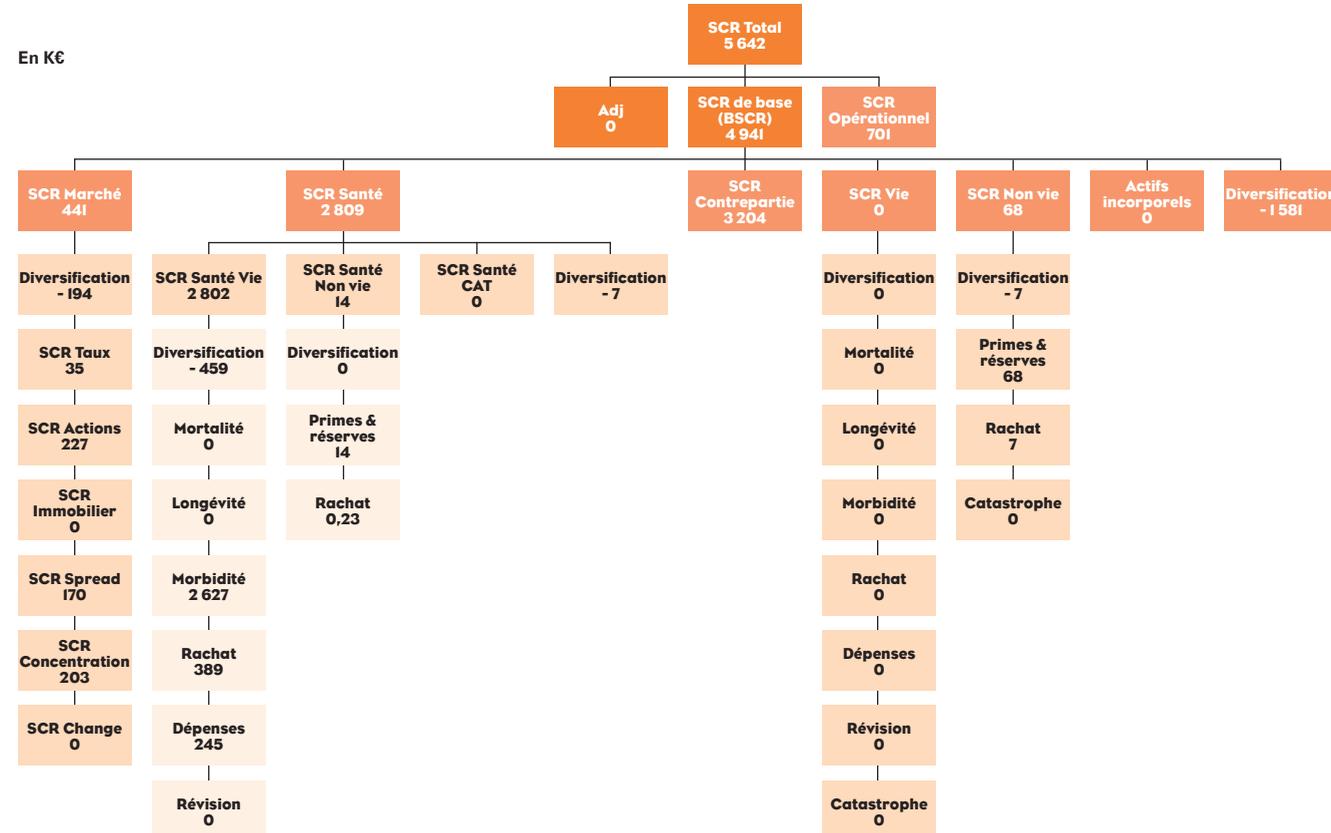
Le MCR de MGEN Filia évolue comme suit :

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en K€	Variation en %
MCR global	2 500	2 500	0	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	16 088	16 734	- 646	- 3,9 %
TAUX DE COUVERTURE DU MCR	644 %	669 %	- 26 points	

Le MCR étant égal au seuil plancher absolu de 2 500 K€, son évolution est stable entre les deux exercices.

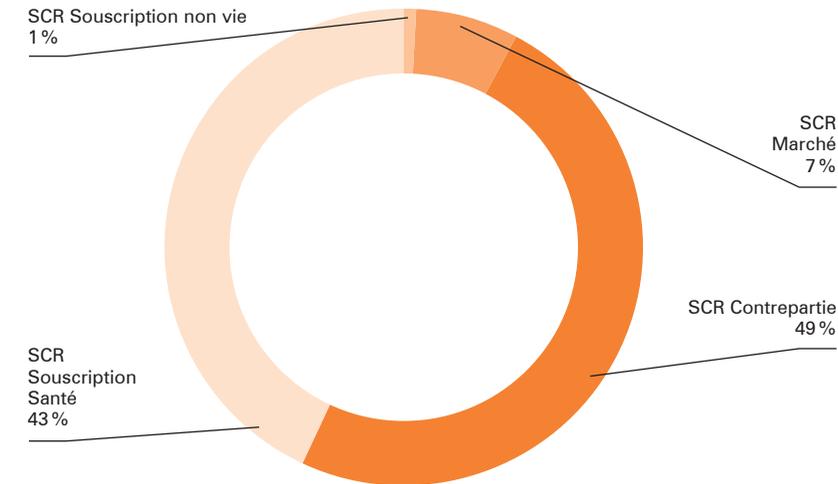
E.II.c. Analyse des SCR modulaires

Le calcul du SCR global et des SCR par module de risque est effectué via la Formule Standard. Il présente les résultats suivants :

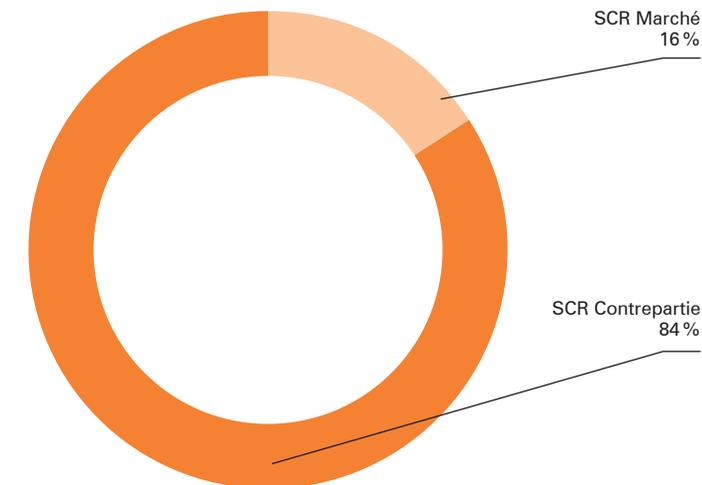


Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des modules de SCR dans le SCR de base (BSCR) avant effets de diversification :

Composition du BSCR Brut avant diversification au 31 décembre 2018



Composition du BSCR Brut avant diversification au 31 décembre 2017



La baisse de la réassurance de MGEN Filia par MGEN fait apparaître un risque de souscription au 31 décembre 2018, qui représente 43 % du SCR de base avant diversification.

E.II.c.1. Analyse du SCR de marché

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
SCR Marché	441	543	- 18,8 %
Taux	35	125	- 72,1 %
Actions	227	273	- 16,8 %
Immobilier	-	-	
Spread	170	272	- 37,7 %
Change	-	-	
Concentration	203	140	44,9 %

Le SCR marché baisse de 18,8 % entre 2017 et 2018, ce qui s'explique essentiellement par la baisse du sous-module de spread.

La réduction du SCR Spread est liée à une baisse des titres obligataires à haut rendement ou non notés au sein du portefeuille, ces titres subissant un choc de spread sensiblement élevé.

La baisse du SCR Actions s'explique par la baisse des marchés actions en 2018 (diminuant ainsi le volume des actifs soumis au SCR Actions) et par l'effet de l'ajustement symétrique (le choc action est modulé en fonction de la position du marché des actions sur un cycle de 3 ans).

Le SCR concentration se voit à la hausse, ce qui se justifie par une absence de transposition au 31/12/2018 du fonds monétaire en portefeuille.

La baisse du SCR Taux est lié au changement de structure de l'entité Filia. Le choc pris en compte est le choc à la baisse des taux.

E.II.c.2. Analyse du SCR de contrepartie

Le tableau ci-dessous représente la décomposition du SCR de contrepartie par sous-module de risque.

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
SCR de contrepartie	3 204	2 831	13,2 %
Type 1	460	633	- 27,3 %
Type 2	2 845	2 325	22,3 %

Les expositions de type 1 sont des expositions essentiellement liées :

- aux contrats d'atténuation du risque, et notamment de réassurance ;
- aux avoirs en banque.

Les expositions de type 2 sont tous les risques de crédit non couverts dans le « risque de spread » et qui ne sont pas de type 1.

L'augmentation du SCR de contrepartie entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 correspond à des évolutions compensatoires entre celle des expositions de type 1 et celle des expositions de type 2.

E.II.c.3. Analyse du SCR Santé

Un risque de souscription apparaît en Santé en 2018 en raison de la conservation par Filia de 20 % du risque suite au passage de la réassurance par MGEN de 100 à 80 %.

Le tableau ci-dessous représente la décomposition du SCR Santé par sous-module de risque :

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
SCR de souscription Santé	2 809	5	ns
Santé vie	2 802	5	ns
Santé non vie	14	0	ns
CAT	-	-	ns

Le SCR Santé porte essentiellement sur la branche « Santé Vie » qui regroupe les principales garanties de MGEN Filia (Services d'Aide à Domicile Dépendance et Assurance).

E.II.c.4. Analyse du SCR de souscription non vie

De même qu'en Santé, un risque de souscription apparaît en non vie en 2018 en raison de la conservation par Filia de 20 % du risque suite au passage de la réassurance par MGEN de 100 à 80 %.

Le tableau ci-dessous représente la décomposition du SCR de souscription non vie par sous-module de risque :

En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
SCR de souscription non vie	68	0	ns
Primes & Réserves	68	0	ns
Rachat	7	-	ns
CAT	-	-	ns

E.II.c.5. Analyse du SCR Opérationnel

Ce SCR passe de 669 à 701 K€ entre 2017 et 2018, soit une augmentation de 5% du fait de la hausse des cotisations brutes de réassurance, sur lesquelles repose le calcul de ce SCR.

E.III. Utilisation de la durée dans le risque action

MGEN Filia n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.IV. Différences Formule Standard/Modèle Interne

MGEN Filia utilise uniquement la Formule Standard pour le calcul du SCR et du MCR. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.V. Non-respect des exigences de capital

Aucun manquement relatif au SCR ou au MCR n'est constaté sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

E.VI. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la gestion du capital présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

ANNEXES

ANNEXE I – S.02.01.02 BILAN

Valeur
Solvabilité II

ACTIFS		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 413
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	276
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	276
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	4 941
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	190
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	14 341
Non vie et santé similaire à la non vie	R0280	256
Non vie hors santé	R0290	192
Santé similaire à la non vie	R0300	64
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	14 085
Santé similaire à la vie	R0320	14 085
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	13 929
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 883
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 043
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	42 609

Valeur
Solvabilité II

PASSIFS		C0010
Provisions techniques non vie	R0510	364
Provisions techniques non vie (hors santé)	R0520	276
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	240
Marge de risque	R0550	36
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	R0560	88
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	80
Marge de risque	R0590	8
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	19 096
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	19 096
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	17 613
Marge de risque	R0640	1 483
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	7
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 695
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 358
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
TOTAL DU PASSIF	R0900	26 520
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	R1000	16 088

ANNEXE II – S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
PRIMES ÉMISES																	
Brut — Assurance directe	R0110	287	90								1 004						1 381
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	287	90								1 004						1 381
Net	R0200	0	0								0						0
PRIMES ACQUISES																	
Brut — Assurance directe	R0210	287	90								1 003						1 380
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	287	90								1 003						1 380
Net	R0300	0	0								0						0
CHARGE DES SINISTRES																	
Brut — Assurance directe	R0310	10	40								467						517
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	10	40								467						517
Net	R0400	0	0								0						0
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Brut — Assurance directe	R0410	0	- 14								0						- 14
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0	- 14								0						- 14
Net	R0500	0	0								0						0
DÉPENSES ENGAGÉES	R0550	0	0								0						0
AUTRES DÉPENSES	R1200																0
TOTAL DES DÉPENSES	R1300																0

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
PRIMES ÉMISES									
Brut	R1410	16 708							16 708
Part des réassureurs	R1420	16 708							16 708
Net	R1500	0							0
PRIMES ACQUISES									
Brut	R1510	16 708							16 708
Part des réassureurs	R1520	16 708							16 708
Net	R1600	0							0
CHARGE DES SINISTRES									
Brut	R1610	6 964							6 964
Part des réassureurs	R1620	6 964							6 964
Net	R1700	0							0
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut	R1710	553							553
Part des réassureurs	R1720	553							553
Net	R1800	0							0
DÉPENSES ENGAGÉES	R1900	0							0
AUTRES DÉPENSES	R2500								0
TOTAL DES DÉPENSES	RZ600								0

ANNEXE III – S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE																
MEILLEURE ESTIMATION																
MEILLEURE ESTIMATION BRUTE	R0030											17 613				17 613
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080											14 085				14 085
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0090	0		0	0		0	0	0	0		3 528	0	0	0	3 528
MARGE DE RISQUE	R0100					0			0	0	0	1 483			0	1 483
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
PROVISIONS TECHNIQUES — TOTAL	R0200	0	0			0			0	0	0	19 096		0	0	19 096

ANNEXE IV – S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée													Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non vie
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	C0180	
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut																	
R0010																	
R0050																	
R0060	-12	2									-90						-99
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																	
R0140	-10	2									-72						-80
Meilleure estimation nette des provisions pour primes																	
R0150	-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-18	0	0	0	0	0	-20
PROVISIONS POUR SINISTRES																	
Brut																	
R0160	13	76									330						419
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																	
R0240	11	61									264						336
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres																	
R0250	3	15	0	0	0	0	0	0	0	0	66	0	0	0	0	0	84
TOTAL MEILLEURE ESTIMATION - BRUT																	
R0260	1	79									240						320
TOTAL MEILLEURE ESTIMATION - NET																	
R0270	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	48	0	0	0	0	0	64
MARGE DE RISQUE																	
R0280	3	5									36	0					44
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES																	
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Meilleure estimation																	
Marge de risque																	
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL																	
Provisions techniques - Total																	
R0320	5	84	0	0	0	0	0	0	0	0	276	0	0	0	0	0	364
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total																	
R0330	1	63	0	0	0	0	0	0	0	0	192	0	0	0	0	0	256
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total																	
R0340	4	21	0	0	0	0	0	0	0	0	84	0	0	0	0	0	108

ANNEXE V – S.19.01.21 SINISTRES EN NON VIE

Total activités non vie

Année d'accident / année de souscription Z0020 1

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Année de développement

	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100	_____										
N-9	R0160	_____										
N-8	R0170	20	22	3	6	4	2	4	1	0		
N-7	R0180	57	43		5	3	0		1			
N-6	R0190	45	41	0	0	2	2					
N-5	R0200	50	43	0	0	1	0					
N-4	R0210	44	31	0	-1	1						
N-3	R0220	48	23	-2	0							
N-2	R0230	222	36	-7								
N-1	R0240	120	144									
N	R0250	244										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100		
R0160	1	2
R0170	0	62
R0180	1	109
R0190		90
R0200	0	94
R0210	1	75
R0220	0	69
R0230	-7	250
R0240	144	263
R0250	244	244
TOTAL	R0260 384	1 259

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année de développement

	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100	_____										
N-9	R0160	_____										
N-8	R0170							3	1	3		
N-7	R0180						0		1			
N-6	R0190					2	1					
N-5	R0200					0	2					
N-4	R0210				1	2						
N-3	R0220		22	2	1							
N-2	R0230	221	24	0								
N-1	R0240	213	114									
N	R0250	295										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	
R0160	
R0170	3
R0180	1
R0190	
R0200	2
R0210	2
R0220	1
R0230	0
R0240	114
R0250	295
TOTAL	R0260 419

ANNEXE VI – S.23.01.01 FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 000	6 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	10 088	10 088			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
DÉDUCTIONS						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE APRÈS DÉDUCTIONS	R0290	16 088	16 088	0	0	0
FONDS PROPRES AUXILIAIRES						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	R0400	0			0	0
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	16 088	16 088	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	16 088	16 088	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	16 088	16 088	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	16 088	16 088	0	0	
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0580	5 642				
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	R0600	2 500				
RATIO FONDS PROPRES ÉLIGIBLES SUR CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0620	285 %				
RATIO FONDS PROPRES ÉLIGIBLES SUR MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	R0640	644 %				
						C0060
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION						
Excédent d'actif sur passif	R0700	16 088				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 000				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION	R0760	10 088				
BÉNÉFICES ATTENDUS						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	1 178				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non vie	R0780	26				
TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	R0790	1 204				

ANNEXE VII – S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	441		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 204		
Risque de souscription en vie	R0030	0	NONE	
Risque de souscription en santé	R0040	2 809	NONE	
Risque de souscription en non vie	R0050	68	NONE	
Diversification	R0060	- 1 581		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE	R0100	4 941		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0110
Risque opérationnel	R0130	701
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS À L'EXCLUSION DES EXIGENCES DE CAPITAL SUPPLÉMENTAIRE	R0200	5 642
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0220	5 642
AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

ANNEXE VIII – S.28.02.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non vie

Résultat MCRL	R0010	C0010	
			11
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	16	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	48	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	R0200	C0040						
Résultat MCRL		74						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)</th> <th>Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)</th> </tr> <tr> <th>C0050</th> <th>C0060</th> </tr> </thead> </table>	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	C0050	C0060	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)							
C0050	C0060							
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210							
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220							
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230							
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	3 528						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0				

Calcul du MCR global		C0070
MCR linéaire	R0300	85
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0310	5 642
Plafond du MCR	R0320	2 539
Plancher du MCR	R0330	1 411
MCR combiné	R0340	1 411
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	R0400	2 500



GRUPE **vyv**

MGEN.FR
RAPPORTANNUELMGEN.FR